

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 6 MARS 2017**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 6 mars 2017 à la salle du Conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, à compter de 19 h 30.

Présents sont Mesdames les Conseillères Martine Bouchard, June Smith et Rita D. Turriff et Messieurs les Conseillers Normand Provost, Simon Brochu et Raynald Banville formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean-Pierre Pelletier.

Est aussi présent : Mme Claire Robichaud, Assistante - directeur général et secrétaire-trésorier.

RÉSOLUTION #17-03-33
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. le Conseiller Normand Provost et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

RÉSOLUTION #17-03-34
ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la Conseillère June Smith et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. **Ouverture et présences**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Approbation du procès-verbal de :**
 - 3.1 La séance régulière tenue le 6 février 2017;
4. **Rapports mensuels du Conseil d'arrondissement et des comités :**
 - 4.1 Conseil d'arrondissement MacNider;
 - 4.2 Comité local de développement;
 - 4.3 Comité des Loisirs;
 - 4.4 Comité de la bibliothèque;
 - 4.5 Comité d'embellissement.
5. **Trésorerie**
 - 5.1 Comptes fournisseurs;
6. **Administration**
 - 6.1 Adoption du règlement 17-107 - fermeture et abolition comme chemin public de parcelles de terrain;
 - 6.2 Vente pour 1.00 \$ d'une partie de l'ancienne route à Monsieur Richard Martin et Madame Brigitte Morin;
 - 6.3 Demande de crédit pour le service d'aqueduc au 336, route 132;
 - 6.4 Appui à l'UPA pour le programme de crédit de taxes foncières agricoles;
 - 6.5 Avis de motion concernant le règlement #17-108 amendant le règlement #12-63 concernant l'usage d'eau potable;
 - 6.6 Liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes;
 - 6.7 Demande au comité transition des OMH de La Mitis;
7. **Travaux publics**
 - 7.1 Permis d'intervention et de voirie – Année 2017;
8. **Urbanisme**

Rien
9. **Service incendie et sécurité civile**
 - 9.1 Embauche de deux pompiers au service incendie de Métis-sur-Mer;
10. **Loisirs et cultures**
 - 10.1 Demande d'autorisation pour la tenue d'un événement cycliste;
 - 10.2 Approuver le protocole d'entente pour l'utilisation commune de certains locaux et équipements de l'école des Cheminots – de l'Envol et ceux de la municipalité de Métis-sur-Mer pour la tenue d'activités sportives, culturelles et récréatives;
11. **Périodes de questions**
 - 11.1 Subvention reçue d'un montant de 1 052 000 \$ pour le renouvellement de conduites;
12. **Levée de la séance**

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE:

3.1 La séance régulière tenue le 6 février 2017.

RÉSOLUTION #17-03-35

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 6 FÉVRIER 2017

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 6 février 2017 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le maire est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par Mme la Conseillère June Smith et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal tel que déposé.

4. RAPPORTS MENSUELS DES SOUS-COMITÉS.

4.1 Conseil d'arrondissement MacNider

Mme June Smith présidente du conseil d'arrondissement MacNider mentionne les sujets qui ont été traités à l'assemblée du 6 mars 2017, soit :

- Nommer le cabinet Heppell Landry Brisson notaires en fidéicommiss afin de rédiger le bail emphytéotique entre la Ville et l'Association des Résidents de la Pointe du Phare de Métis-sur-Mer concernant la gestion du site du Phare de Pointe-Mitis;
- Offre de services professionnels en architecture concernant le Phare de Métis-sur-Mer;
- Offre de services professionnels en ingénierie concernant le Phare de Métis-sur-Mer;
- Avertissement aux entrepreneurs avant d'ouvrir les chemins fermés en hiver;
- Demande d'aide financière pour la formation de nouveaux pompiers;
- Appui financier et en nature de la municipalité au projet Métis 200;

La date de la prochaine réunion est le lundi 3 avril 2017 à 18h30 à la salle du conseil municipal.

4.2 Comité de développement

Rien de nouveau

4.3 Comité des Loisirs

La journée hivernale s'est tenue le 5 mars dernier, une belle participation des enfants.

4.4 Comité de la bibliothèque

Il y a deux expositions de prévues, du 8 mars au 8 mai. Consultez l'Info-Métis pour plus de détails.

4.5 Comité d'embellissement

Rien de nouveau.

5. TRÉSORERIE

5.1 Comptes fournisseurs.

RÉSOLUTION #17-03-36

COMPTES FOURNISSEURS

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés de février 2017 pour un montant de 100 666.21 \$, adopte la liste des comptes à payer de février 2017 pour un montant de 26 665.58 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes au montant total de 26 665.58 \$.

6. ADMINISTRATION

6.1 Adoption du règlement 17-107 - fermeture et abolition comme chemin public de parcelles de terrain.

RÉSOLUTION #17-03-37

ADOPTION DU RÈGLEMENT 17-107 - FERMETURE ET ABOLITION COMME CHEMIN PUBLIC DE PARCELLES DE TERRAIN

ATTENDU que le Gouvernement du Québec a déjà transféré à l'ancienne Municipalité de Métis-sur-Mer la gestion de l'ancienne emprise d'une route telle qu'il appert des avis de la Gazette Officielle du 22 avril 1950 et du 4 novembre 1961. La partie de cette ancienne route visée par ce règlement est décrite et confirmée dans le certificat de localisation préparé par M. Michel Asselin, en date du 15 décembre 2016, sous le numéro 11 686 de ses minutes annexés à la présente.

ATTENDU que cette partie de route n'est plus utilisée pour la circulation routière;

ATTENDU que la fermeture de cette partie de route ne cause aucun préjudice à qui que ce soit;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 février 2017;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer que soit adopté le présent règlement tel que déposé et remis aux membres du conseil :

6.2 Vente pour 1.00 \$ d'une partie de l'ancienne route à Monsieur Richard Martin et Madame Brigitte Morin.

RÉSOLUTION #17-03-38

VENTE POUR 1.00 \$ D'UNE PARTIE DE L'ANCIENNE ROUTE À MONSIEUR RICHARD MARTIN ET MADAME BRIGITTE MORIN

CONSIDÉRANT QUE ces parcelles de terrain ont été fermées et abolies comme chemin public en 2017 par le règlement #17-107 de la Ville de Métis-sur-Mer;

POUR CETTE RAISON,

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte de vendre pour 1.00 \$ les parties de terrain décrites dans le règlement # 17-107 fermeture et abolition comme chemin public de parcelles de terrain ainsi que sur le plan préparé par l'arpenteur Michel Asselin, minute #11 686 et nomme le maire ainsi que le directeur général à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

6.3 Demande de crédit pour le service d'aqueduc au 336, route 132.

RÉSOLUTION #17-03-39

DEMANDE DE CRÉDIT POUR LE SERVICE D'AQUEDUC AU 336, ROUTE 132

CONSIDÉRANT QUE ce commerce est fermé depuis l'automne 2014;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, sans avoir été avisé que le commerce était fermé par les propriétaires, a continué à appliquer sa réglementation sur les tarifs d'aqueduc pour ce genre d'établissement commercial;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une demande des propriétaires datée du 1^{er} février 2017, voulant un crédit de taxes sur le service d'aqueduc de l'établissement;

CONSIDÉRANT QU'advenant la réouverture de l'établissement commercial, la municipalité devra être avisé immédiatement par les propriétaires et la municipalité ajustera le taux de taxes immédiatement et facturera les propriétaires selon les mois restant dans l'année;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer autorise le trésorier à créditer 3,75 parts d'unité d'aqueduc selon le tarif en vigueur en 2015 et le tarif en vigueur en 2016 sur le compte de taxes portant le matricule 6691-17-6020. Le montant du crédit sera d'un montant de 1 367.89 \$ en 2015 et d'un montant de 1 141.66 \$ en 2016 pour un total de 2 509.55 \$

6.4 Appui à l'UPA pour le programme de crédit de taxes foncières agricoles.

RÉSOLUTION #17-03-40

APPUI À L'UPA POUR LE PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES

CONSIDÉRANT l'apport des producteurs agricoles à la vitalité de nos territoires, et ce, dans toutes les régions du Québec, qui se reflète notamment par des retombées totales de plus de 5,6 G\$ en terme de PIB et plus de 70 000 emplois en 2013;

CONSIDÉRANT que la méthode actuelle d'évaluation des terres, basée sur les transactions comparables, exerce une pression à la hausse sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que les avis d'imposition envoyés à la suite du dépôt de nouveaux rôles d'évaluation foncière permettent d'observer une hausse majeure des taxes à payer par plusieurs exploitations agricoles enregistrées;

CONSIDÉRANT l'impact de chaque dollar supplémentaire versé en taxes sur la compétitivité des entreprises, dans un contexte où des régimes différenciés existent dans d'autres juridictions en matière de fiscalité foncière agricole, souvent plus avantageux que le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) du Québec;

CONSIDÉRANT que 8 \$ d'actifs sont nécessaires en moyenne à la production de 1 \$ de revenu agricole, mais que la valeur des terres peut influencer ce ratio jusqu'à une valeur de 15 \$ d'actifs pour 1 \$ de revenu selon les régions;

CONSIDÉRANT la reconnaissance des caractéristiques particulières du secteur agricole dans le budget du Québec déposé le 17 mars 2016, énonçant que « le PCTFA a été introduit pour tenir compte des investissements importants que nécessitent les activités agricoles par rapport à d'autres secteurs de l'économie. Il vise également à assurer un traitement fiscal compétitif aux exploitants agricoles québécois par rapport à ceux des autres provinces canadiennes qui offrent toutes des mesures permettant d'alléger le fardeau foncier des entreprises agricoles »;

CONSIDÉRANT qu'aucune consultation n'a été réalisée préalablement à l'annonce d'une réforme du PCTFA par l'entremise de ce même budget, tant avec les représentants de l'UPA que ceux du milieu municipal;

CONSIDÉRANT que le taux de crédit annoncé ne correspond pas au niveau d'intervention actuel, un taux de 78 % pour les deux premières années de la réforme ne pouvant remplacer la perte du crédit de 85 % sur les taxes liées aux terres dont la valeur est supérieure au seuil de 1 814 \$ par hectare, du crédit de 70 % sur les taxes scolaires et du crédit de 100 % sur les premiers 300 \$ de taxes;

CONSIDÉRANT que les estimations réalisées par l'UPA et la Coop Fédérée (ÉcoRessources) à partir d'une grande variété d'avis d'imposition foncière ont permis de constater que la réforme aurait des impacts significatifs pour un nombre important d'entreprises agricoles, notamment celles de petite taille;

CONSIDÉRANT que de diminuer la couverture du programme pour tous ceux qui en bénéficient n'a rien de neutre sachant que les producteurs agricoles de partout dans le monde ont accès à des taux de taxation distincts ou à d'autres accommodements en matière de fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT que les chiffres déposés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles montrent que 83 % des exploitations agricoles enregistrées actuellement admissibles au PCTFA seraient affectées négativement par une telle réforme;

CONSIDÉRANT le retrait envisagé de tous les critères d'admissibilité au PCTFA, sauf ceux liés au statut d'exploitation agricole enregistrée et de la localisation en zone agricole;

CONSIDÉRANT que le retrait des critères d'admissibilité liés à la spécialisation pourrait mener à une qualification appréhendée au PCTFA de propriétaires dont la vocation n'est pas l'agriculture, mais qui possèdent des terres agricoles, et que cette qualification pourrait entraîner une diminution supplémentaire du taux de crédit, une situation discutable en ce qui concerne l'acceptabilité sociale du soutien de l'État à l'agriculture;

CONSIDÉRANT que le PCTFA doit être réformé autrement que par un transfert des coûts supplémentaires vers les producteurs et les municipalités;

CONSIDÉRANT l'appui de la Fédération québécoise des municipalités, de la Fédération Québécoise des Clubs Quads et de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec en ce qui concerne le maintien du programme actuel et de l'ouverture d'un dialogue avec l'État et l'Union au sujet de la fiscalité foncière agricole;

CONSIDÉRANT que les terres agricoles sont de plus en plus utilisées pour divers usages récréatifs sans que les producteurs en retirent des bénéfices ou des compensations (exemples : nombreux sentiers de VHR);

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer demande au gouvernement du Québec

- De maintenir le PCTFA dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une réelle refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été réalisée;
- De fixer un calendrier de rencontres interministérielles impliquant l'État, le milieu municipal et l'Union des producteurs agricoles visant à aborder les enjeux de la fiscalité foncière agricole au Québec;

6.5 Avis de motion concernant le règlement #17-108 amendant le règlement #12-63 concernant l'usage d'eau potable.

RÉSOLUTION #17-03-41

AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT #17-108 AMENDANT LE RÈGLEMENT #12-63 CONCERNANT L'USAGE D'EAU POTABLE

Avis de motion est donné par Mme la Conseillère June Smith afin d'adopter à une séance ultérieure le règlement #17-108 amendant le règlement #12-63 concernant l'usage d'eau potable.

6.6 Liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes.

RÉSOLUTION #17-03-42

LISTE DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer approuve la liste d'immeubles ci-dessous à être vendus pour non-paiement de taxes municipales au 31 décembre 2015 et à être transférée à la MRC de la Mitis pour traitement et désigne le directeur général comme représentant de la municipalité pour faire l'acquisition, si nécessaire, des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes situés sur le territoire de Métis-sur-Mer.

NOM	ANNEE	MATRICULE	MONTANT
Astle John William Earl 2, Côte Seaside	2015	6993-11-4085	2 334.00 \$
Kemp James Patrick Hanson 338, Rue Beach	2015	6892-79-4006	3 182.00 \$
Total			5 516.00 \$

6.7 Demande au comité de transition des OMH de La Mitis.

RÉSOLUTION #17-03-42A

DEMANDE AU COMITÉ DE TRANSITION DES OMH DE LA MITIS

Il est proposé par M. le Conseiller Normand Provost et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer demande au comité de transition et de concertation des Offices d'habitation du territoire de la MRC de La Mitis que la nouvelle appellation de la nouvelle entité soit « Office d'habitation de la Mitis ».

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Permis d'intervention et de voirie – Année 2017.

RÉSOLUTION #17-03-43

PERMIS D'INTERVENTION ET DE VOIRIE – ANNÉE 2017

ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes sous sa responsabilité;

ATTENDU QUE la municipalité demande au Ministère de lui accorder une permission de voirie pour tous les travaux d'urgence non planifiés, à effectuer pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE la municipalité demande au Ministère de ne pas lui exiger de dépôt de garantie pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix milles dollars (10 000 \$);

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme la Conseillère June Smith et résolu à l'unanimité que la Ville de Métis-sur-Mer demande au ministère des Transports les permis d'intervention pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2017 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit ministère et qu'à cette fin, autorise M. Frédéric Richard, Directeur des travaux publics, à signer lesdits permis d'intervention.

8. URBANISME

Rien.

9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

9.1 Embauche de deux pompiers au service incendie de Métis-sur-Mer.

RÉSOLUTION #17-03-44

EMBAUCHE DE DEUX POMPIERS AU SERVICE INCENDIE DE MÉTIS-SUR-MER

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer embauche M. Étienne St-Laurent et M. William Picard tous deux résidents de Métis-sur-Mer comme pompier volontaire au service incendie de Métis-sur-Mer.

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Demande d'autorisation pour la tenue d'un événement cycliste.

RÉSOLUTION #17-03-45

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA TENUE D'UN ÉVÉNEMENT CYCLISTE

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer autorise la tenue d'un événement cycliste. Cet événement est appelé « Au tour des jeunes Desjardins Bas-St-Laurent », et permet à plus de 200 jeunes de 3^e à 5^e secondaire de parcourir à vélo la route reliant Saint-Pascal à Matane. Les cyclistes passeront dans notre municipalité le mardi 23 mai 2017.

10.2 Approuver le protocole d'entente pour l'utilisation commune de certains locaux et équipements de l'école des Cheminots – de l'Envol et ceux de la municipalité de Métis-sur-Mer pour la tenue d'activités sportives, culturelles et récréatives.

RÉSOLUTION #17-03-46

APPROUVER LE PROTOCOLE D'ENTENTE POUR L'UTILISATION COMMUNE DE CERTAINS LOCAUX ET ÉQUIPEMENTS DE L'ÉCOLE DES CHEMINOTS – DE L'ENVOI ET CEUX DE LA MUNICIPALITÉ DE MÉTIS-SUR-MER POUR LA TENUE D'ACTIVITÉS SPORTIVES, CULTURELLES ET RÉCRÉATIVES

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer approuve le protocole d'entente pour l'utilisation commune de certains locaux et équipements de l'école des Cheminots – de l'Envol et ceux de la municipalité de Métis-sur-Mer pour la tenue d'activités sportives, culturelles et récréatives entre la Commission scolaire des Phares et la Ville de Métis-sur-Mer et nomme le maire ainsi que le directeur général de la municipalité à signer le protocole d'entente au nom de la Ville.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19h55 et s'est terminée à 20h00.

11.1 M. le maire souligne le fait que la Ville a reçu une subvention dans le cadre du programme « FEPTU » d'un montant de 1 052 000 \$ qui correspond à 83% du coût total des travaux pour le renouvellement des conduites d'eau potable sur le chemin de la Station.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #17-03-47
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Conseiller Normand Provost propose que la présente séance soit levée à 20h00.

Jean-Pierre Pelletier, Maire

Stéphane Marcheterre,
Directeur Général et secrétaire-trésorier